

VAUCLUSE

COMMUNE DE SAIGNON

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
20/04/2021		
N°		
2021-22		

Séance du 26 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-six avril à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA,

**Absents :** Christophe SLEK,

**Pouvoirs :** Christophe SLEK pouvoir donné à Jean-Pierre HAUCOURT  
Isabelle BREST a été nommée secrétaire.

**Objet :** Reprise de concessions en état d'abandon

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions :

n°06, n°46 n°67

n°23, n°51 n°84

n°38, n°55 n°85

n°43, n°62, n°86,

Du cimetière communal, concession qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 20 mars 2018 et 22 avril 2021, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté à reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et r.2223-18,

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elle est en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :**


- **DECLARE** les concessions n°06, n°23, n°38 n°43, n°46, n°51, n°55, n°62, n°67, n°84, n°85, n°86, du cimetière communal sont réputées en état d'abandon ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre ladite concession au nom de la commune et à la remettre en service pour de nouvelles inhumation.**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE**

**VAUCLUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE SAIGNON**

Envoyé en préfecture le 06/05/2021  
Reçu en préfecture le 06/05/2021  
Affiché le   
ID: S084218401057-20210426-DE\_2021\_22-DE

**VOTE : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
20/04/2021		
N°		
2021-23		

Séance du 26 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-six avril à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

**Présents :** Annie BACLE, Isabelle BREST, Mathias CAUMONT, Nadine GARBARINO, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Gilbert LEGUAY, Bernard OLLIVIER, Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand JOUVE, Françoise SEVILLA,

**Absents :** Christophe SLEK,

**Pouvoirs :** Christophe SLEK pouvoir donné à Jean-Pierre HAUCOURT

Isabelle BREST a été nommée secrétaire.

**Objet : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE) pour l'année 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le CAUE de Vaucluse est à la disposition des collectivités territoriales et des administrations, qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Ses activités comportent également un aspect pédagogique destiné à promouvoir des politiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, sans pour autant pouvoir être chargé de missions de maîtrise d'œuvre.

A ce titre il porte notamment conseil aux particuliers qui désirent construire en leurs fournissant les informations, orientations et recommandations propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain comme rural.

Afin de poursuivre ce partenariat engagé sur le territoire de la commune, il est proposé de renouveler l'adhésion au CAUE de Vaucluse et de verser la cotisation s'élevant à 222 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE) pour l'année 2021
- **ACCEPTE** le versement de la cotisation fixée à 222 €
- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAIGNON

Envoyé en préfecture le 03/05/2021

Reçu en préfecture le 03/05/2021

Affiché le

SLO

ID: 084-218401057-20210426-DE\_2021\_23-DE

**VOTE : UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT